

**MAIRIE DE TOUCY****CONSEIL MUNICIPAL DU  
Jeudi 13 avril 2017  
A 20 heures**

Convocation du 07 avril 2017  
Affichage du 20 avril 2017

Le **13 avril 2017 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Jean-Jacques GUILLOTOT, Françoise FAU, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Jean-Luc MINIER

Laurent BONNOTTE par Michel KOTOVTCHIKHINE, Bruno MAMERON par Patrice VICART, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Michèle BONARDI par Valérie LE VRAUX, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia ALLARD - CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Michèle PASQUET

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2017.  
Tous les membres présents signent le registre.

- Vote taux taxes ménages 2017.
- Budget primitif 2017.
- Ligne de trésorerie.
- Emprunt pour investissements.
- Dossier accessibilité.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial.
- Plan de formation.
- Signalétique horizontale.
- Elagage.
- Remplacement tracteur.
- Questions diverses.

**MAIRIE DE TOUCY****VOTE TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES MENAGES 2017 (DE 2017 25)**

**Vu** la commission finances du 11 avril 2017

Le Conseil,

**Considérant** que dans le cadre de la création de la nouvelle intercommunalité de Puisaye Forterre, les nouveaux taux intercommunaux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non bâti sont revus à la hausse.

**Considérant** que le pacte financier et fiscal, délibéré en conseil communautaire, prévoit que les communes ajustent leur fiscalité pour tenir compte des nouveaux taux intercommunaux.

**Considérant** que les pertes de recettes pour la commune seront prises en charge par la communauté de communes de Puisaye Forterre par le biais d'une attribution de compensation.

Sur proposition de l'adjointe aux finances Catherine BARBIER, il est décidé d'abaisser les taux des 3 taxes locales pour l'année 2017,

L'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, transmis par la préfecture représente un produit attendu de 946 385 €.

Taxe d'habitation	2 679 000	13,73 %	367 827
Taxe foncier bâti	2 440 000	22,00%	536 800
Taxe foncier non bâti	101 700	41,06 %	41 758

**TOTAL 946 385 €**

Après analyse de différents scénarii et l'impact sur les administrés, il est proposé un produit attendu de 857 000 €.

Produit attendu \_\_\_\_\_ = 857 000 = 0,905551

Produit à taux constants 946 385

Par conséquent les taux proposés seront :

Taxe d'habitation : 13,73 % X 0,905551 = 12,43 %

Taxe foncier bâti : 22,00 % X 0,905551 = 19,92 %

Taxe foncier non bâti : 41,06 % X 0,905551 = 37,18 %

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

**VOTE** à l'unanimité les taux et produits 2017 des 3 taxes locales comme suit :

	Bases 2017	Taux 2017	Produit fiscal attendu en 2016
Taxe d'habitation	2 679 000	12,43 %	333 000
Taxe foncier bâti	2 440 000	19,92 %	486 048
Taxe foncier non bâti	101 700	37,18 %	37 812

**TOTAL 856 860 €**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

Catherine BARBIER, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2017 qui se résume comme suit :

Fonctionnement : 2 457 527 €

Investissement : 2 088 064 €

Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

**MAIRIE DE TOUCY****LIGNE DE TRESORERIE (DE 2017\_26)**

**Vu** la commission finances du 10 avril 2017.

**Considérant** la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € pour une utilisation strictement ponctuelle, de façon à permettre le règlement en temps et en heure des divers paiements en présentation évitant ainsi de s'exposer à des pénalités de retard ou rejets lorsque la trésorerie en compte n'est pas suffisante.

Après avoir

**OUI** l'analyse des 4 propositions par l'adjointe aux finances

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à la majorité (Christine PICARD ne prenant pas part au vote), la proposition du Crédit Agricole dont le détail figure ci-après :

- Montant de la ligne de trésorerie : 200 000 €
- Durée du contrat : 1 an
- Taux retenu : Euribor 3 mois moyenné +0.93 %
- Frais de dossier : 300 €

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à ce contrat.

**EMPRUNT (DE 2017\_27)**

**Vu** la commission finances du 10 avril 2017.

**Considérant** que la commune doit passer par l'emprunt pour financer plusieurs investissements comme la bibliothèque, l'accueil de loisirs, des trottoirs, la tour des évêques.

Après avoir

**OUI** l'analyse des 3 propositions par l'adjointe aux finances

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité,

la proposition de la Banque Populaire dont le détail figure ci-après :

- Montant de l'emprunt : 500 000 €
- Durée du contrat : 20 ans
- Taux fixe non révisable : 1,64 %
- Remboursement trimestriel avec amortissement fixe du capital
- Frais de dossier : néant

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à ce contrat.

**DOSSIER ACCESSIBILITE (DE 2017\_28)**

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

**Considérant** que cette loi a créé l'obligation pour toutes les collectivités d'établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009.

## MAIRIE DE TOUCY

**Considérant** qu'avant le 1er janvier 2015, les Etablissements Recevant du Public doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées.

**Vu** la délibération N° DE\_2016\_08 du 27 janvier 2016 décidant l'étude accessibilité pour la voirie (PAVE) et les établissements publics recevant du public (Ad'Ap) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la communauté de communes Coeur de Puisaye.

Après avoir présenté le résultat de l'audit de l'existant et les préconisations, réalisé par la société ACCESMETRIE (retenue par la communauté de communes dans le cadre du groupement d'achats), Gérard PIESYK, adjoint aux travaux soumet cet audit au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la présentation de l'audit et ses préconisations.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (DE 2017 29)**

**Vu** la commission finances du 11 avril 2017.

**Conformément** à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,  
D'approuver la création du poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er mai 2017 suite au départ en retraite de l'agent de maîtrise principal :

La création d'1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal,  
**APPROUVE**, à l'unanimité, la création du poste visé ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

### **PLAN DE FORMATION (DE 2017 30)**

**Vu** la commission finances du 10 avril 2017,

**Vu** l'avis du comité technique en date du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le plan de formation pour l'année 2017.

### **SIGNALETIQUE HORIZONTALE (DE 2017 31)**

**Vu** la commission travaux voirie du 15 février 2017,

Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Après analyse de 4 offres, propose de passer un contrat de 3 ans avec SIGNAUX GIROD pour la mise en peinture de la signalétique horizontale sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les travaux seront effectués par tiers chaque année.

Après débat et vote à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,

## MAIRIE DE TOUCY

**ACCEPTE** de confier les travaux de mise en peinture de la signalétique horizontale de la commune à la société SIGNAUX GIROD pour un montant annuel de 5 040 € TTC.  
**AUTORISE** le Maire à signer un contrat de 3 ans.

### ELAGAGE (DE 2017 32)

**Vu** la commission travaux voirie du 15 février 2017,

Compte tenu que des arbres morts présentant un danger sur divers sites,

Patrice VICART, adjoint à la voirie, propose de confier l'élagage à l'entreprise ARBRES ESPACES pour un montant de 5 746 € HT soit 6 895.20 € TTC.

Après débat et vote à l'unanimité,  
 Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** de confier les travaux d'élagage à l'entreprise ARBRES ESPACES pour un montant de 6 895.20 € TTC comprenant les interventions sur les sites suivants :

- Ecole élémentaire
- Parc de la Glaudonnerie
- Avenue du Parc

### ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET CESSIION DE DIVERS MATERIELS (DE 2017 33)

**Vu** la commission travaux voirie du 15 février 2017,

**Considérant** que la commune dispose de 2 tracteurs anciens avec du kilométrage dont un est hors service et que le coût de la remise en état serait de l'ordre de 9 000 € HT.

**Considérant** que la commune dispose d'une rigoleuse qui n'est plus utilisée depuis un grand nombre d'années et une épareuse qui n'est plus en bon état et nécessite régulièrement des réparations.

Après étude, Patrice VICART propose de sous-traiter l'ensemble de l'élagage, d'acheter un tracteur neuf et céder les 2 tracteurs, la rigoleuse et l'épareuse.

Après analyse des offres suite à consultation, Patrice VICART, adjoint à la voirie, propose d'acheter un tracteur CASE IH type MAXXUM 115, 4 cylindres, 115 chevaux, motorisation Tier 4B, ADBLUE pour un montant de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC avec reprise de l'épareuse NICOLAS pour un montant de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC et reprise des 2 tracteurs CASE IH 4230 année 1994 et CASE IH CS94 de 2004 ainsi que la cureuse de fossés BERRY France pour un total de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.

Après débat et vote à l'unanimité,  
 Le Conseil Municipal,

**DECIDE** l'acquisition et reprise des matériels suivants à la société DAFP :

- Achat tracteur CASE IH type MAXXUM :	70 000 € HT
- Reprise épareuse NICOLAS	- 6 000 € HT
- Reprise 2 tracteurs CASE et cureuse de fossés	- 18 000 € HT

**DECIDE** que le financement sera assuré par un crédit de type crédit bail ou leasing.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents pour la commande et le financement.

**DECIDE** que le reste de l'élagage (talus Mézilles, étang, terrains sports, 5 Quartauts) sera sous-traité.

## MAIRIE DE TOUCY

### QUESTIONS DIVERSES

Désignation de 2 délégués pour la CLECT de la nouvelle communauté de communes de Puisaye Forterre : Catherine BARBIER et Jean-Luc MINIER.

Accord spectacle pour l'école élémentaire par TOUK TOUK Compagnies : 556 €.

Accord travaux création 2 passages handicapés avenue Félix François par l'entreprise Franck PAUTOT pour un montant de 1 200 € TTC.

### Prochaines réunions et manifestations :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| ❖ Dimanche 23 avril 2017 | 8 h/19 h 1 <sup>er</sup> tour élections présidentielles  |
| ❖ Lundi 24 avril 2017    | 19 h 30 Conseil communautaire à St Fargeau               |
| ❖ Dimanche 7 mai 2017    | 8 h/19 h 2 <sup>ème</sup> tour élections présidentielles |

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45.*

### DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

VOTE TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES MENAGES 2017 **(DE\_2017\_25)**

LIGNE DE TRESORERIE **(DE\_2017\_26)**

EMPRUNT **(DE\_2017\_27)**

DOSSIER ACCESSIBILITE **(DE\_2017\_28)**

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL **(DE\_2017\_29)**

PLAN DE FORMATION **(DE\_2017\_30)**

SIGNALETIQUE HORIZONTALE **(DE\_2017\_31)**

ELAGAGE **(DE\_2017\_32)**

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET CESSION DE DIVERS MATERIELS **(DE\_2017\_33)**